



FORMATION ET
ENSEIGNEMENT
PRIVÉS

ÉLECTIONS CCMMEP
DU 3 AU 10 DÉCEMBRE 2026

JE SUIS MAÎTRE DÉLÉGUÉ.E

Vous êtes maître délégué.e dans le privé sous contrat ? Votre métier est essentiel, il est au cœur de la réussite des élèves et de la cohésion sociale. Pourtant, votre métier est de plus en plus fragilisé par des conditions de travail dégradées et un manque criant de reconnaissance.

Vous êtes maître délégué dans un établissement privé sous contrat d'association avec l'État. À ce titre, vous participez pleinement au service public d'éducation. Cette position implique à la fois une intégration dans la communauté éducative de l'établissement et une responsabilité pleine et entière vis-à-vis des exigences de l'État.

Votre recrutement répond à un besoin précis : assurer un remplacement, pourvoir un poste temporairement vacant ou répondre à une nécessité de service. Votre contrat vous place dans une situation de précarité. Et pourtant, sur le plan pédagogique, vos obligations sont identiques à celles des enseignants titulaires. Vous appliquez les programmes officiels, préparez vos séquences conformément aux attendus nationaux et évaluez les élèves en référence aux compétences et connaissances fixées par les textes réglementaires.

Votre présence garantit que les élèves ne subissent pas de rupture pédagogique. Cette responsabilité, parfois discrète, est pourtant fondamentale. Cette situation n'est pas juste pour la CFDT et depuis des années, nous agissons pour améliorer votre situation.

Ce que la Fep-CFDT a obtenu pour vous.

Ces dernières années, la FEP-CFDT a obtenu des avancées significatives pour les maîtres délégués :

- ✓ Une amélioration des rémunérations de près de 100 euros par mois avec le passage sur les grilles des suppléants du public ;
- ✓ Une évaluation professionnelle au moins tous les trois ans avec possibilité de changement d'indice ;
- ✓ Une augmentation des taux des heures supplémentaires à l'instar des suppléants du public concernant les HSA et HSE ;
- ✓ Le droit à la formation pour les entrants dans le métier, avant les vacances de la Toussaint ;
- ✓ Une possibilité d'accès à la formation pour passer les concours de l'enseignement ;
- ✓ L'accès, pour les maîtres délégués en CDI, à la rupture conventionnelle.

Du 3 au 10 décembre 2026, votez Fep-CFDT!

Ce que la Fep-CFDT revendique pour vous.

Des revendications fortes demeurent.

- ✓ Exiger la continuité de paiement pendant les petites vacances en requalifiant tous les contrats courts en un seul ;
- ✓ Une augmentation du nombre de postes aux concours internes toutes disciplines confondues ;
- ✓ Un maintien, chaque année, des concours pour les disciplines rares ;
- ✓ Un droit non opposable à des formations disciplinaires et pédagogiques pour s'insérer dans le métier et préparer les différents types de concours ;
- ✓ L'allongement de la durée des jours d'absence de droit pour faciliter le passage des épreuves écrites et orales des concours ;
- ✓ Pour tous les maîtres délégués titulaires d'un CDI, une épreuve adaptée à leur ancienneté pour leur permettre une titularisation.

Ainsi, votre engagement professionnel s'inscrit dans un cadre collectif : les avancées obtenues et les revendications portées visent à reconnaître pleinement votre rôle essentiel dans le service public d'éducation et à garantir des conditions d'exercice plus justes et plus sécurisées.



**JESSICA
BERTRAND**

ÉLUE CCMMEP
Professeure des écoles
ACADÉMIE DE LA RÉUNION

**DAMIEN
GILLOT**

CERTIFIÉ
Professeur au collège
ACADÉMIE DE DIJON

**VALÉRIE
GINET**

ÉLUE CCMMEP, AGRÉGÉE
Professeure en lycée
ACADÉMIE DE PARIS

**NADIA
CLAËS-BECK**

ÉLUE CCMMEP
Professeure en lycée Pro
ACADÉMIE DE LILLE